

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2019

 Date de convocation et d'affichage : 1^{er} mars 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 12 H 50.

Étaient présents :

DUCHENE Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, PATELLI Lise, SAUBLET SAINT-MARS Véronique.

BAROIN François, ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques, BALLAND Alain, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, CHEVALIER Bertrand, DELAITRE Guy, FARINE Bruno, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, LANDREAT Pascal, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, SEBEYRAN Marc, VIART Jean-Michel.

Excusés : ROTA Colette, BERTHOLLE Jean-Paul, RIGAUD Jacques, GAILLARD Paul, JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno, DENIS Valéry.

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, ARNAUD Jean-Jacques, CHEVALIER Bertrand, PATELLI Lise, VIART Jean-Michel, ABEL Jean-Pierre, GONCALVES José.

DELIBERATION N°12	Renouvellement des adhésions de Troyes Champagne Métropole au sein de divers organismes
RAPPORTEUR	Jean-Pierre ABEL

Nombre de membres : 30		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
23	15	15			8

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE AU SEIN DE
DIVERS ORGANISMES**

Exposé :

1- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Association des Villes Universitaires de France (AVUF)

Constituée en 1993 sous forme associative, l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France) rassemble plus de 81 collectivités locales et leurs établissements publics.

Elle se fixe les objectifs suivants :

- Regrouper les villes universitaires et défendre leurs intérêts communs ;
- Développer des relations avec les villes universitaires européennes ;
- Devenir un lieu d'échanges notamment sur les problèmes sportifs, culturels et sociaux liés à la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire ;
- Participer activement à l'amélioration de la qualité des formations supérieures et de la valorisation de la recherche.

Depuis sa création, les activités de l'AVUF se sont diversifiées, pour s'articuler autour des axes suivants :

- actions et démarches concertées entre collectivités adhérentes, pour devenir un pôle de ressources sur tous les sujets intéressant les acteurs territoriaux de l'enseignement supérieur ;
- créer un centre de réflexion majeur et être force de propositions dans le domaine des formations supérieures, de la recherche et de la vie étudiante ;
- organisation et participation à des colloques ;
- mise en place de séminaires et de formations pour les élus et cadres territoriaux.

Troyes Champagne Métropole participe fréquemment aux nombreux colloques, ateliers et séminaires, organisés par l'AVUF ou ses partenaires.

De plus, l'AVUF invite régulièrement Troyes Champagne Métropole à intervenir dans ces événements, permettant un partage et une forte valorisation et rayonnement des bonnes pratiques du territoire et de la Communauté d'agglomération auprès d'autres collectivités mais aussi des acteurs de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Vie Etudiante.

Le barème de cotisation de l'AVUF est le suivant :

- Villes de moins de 20 000 habitants : 250 €
- Villes ou agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants : 500 €
- Villes ou agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants : 1 000 €
- Villes ou agglomérations de plus de 200 000 habitants : 1 500 €

Au titre de son soutien pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, Troyes Champagne Métropole souhaite adhérer à l'AVUF pour l'année 2019. La cotisation annuelle s'élève à 1 000 €.

2. ECONOMIE

AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électriques et l'Audiovisuel) :

Association constituée de collectivités territoriales françaises, avec pour champ d'intervention les problématiques d'aménagement numérique. Elle anime en ce sens des groupes de travail, constitue des dossiers thématiques, assure une veille juridique et technologique au service des collectivités. Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 3 675,00 €.

Blogaz Vallée :

L'association a pour principale mission de fédérer, animer et soutenir la filière industrielle, scientifique et technique relative à la méthanisation. Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 5 000,00 €.

Club Industries Agricoles, Agro-alimentaires et Agro-industrielles (Club I3A) :

Constitué sous forme associative, le club I3A rassemble de nombreux acteurs de l'industrie agro-alimentaire, de l'agro-industrie et des agro-ressources sur l'ensemble de la région, de la très petite entreprise au grand groupe, de l'amont à l'aval, coopératives ou sociétés privées. Sa mission repose notamment sur la valorisation des produits fabriqués localement. Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 1 800 €.

Pôle de compétitivité mondial Industrie et Agro-Ressources (IAR) :

L'association a pour mission principale de fédérer les acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie sur la thématique « Bio-économie » et plus précisément la valorisation économique des ressources végétales non alimentaires. Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 2 692,80 €.

Collectif 3 C Grand Est :

L'association a pour but de promouvoir et développer l'utilisation du chanvre dans le monde de la construction. Elle est née de la rencontre des organisations professionnelles, des producteurs et transformateurs de chanvre, des constructeurs

mais aussi des maîtres d'ouvrages et des centres de ressources. Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 15 000 €.

Centre National des centres commerciaux (CNCC) :

L'association fédère les acteurs professionnels de l'activité commerciale. Elle favorise la concertation entre les opérateurs et le dialogue avec les pouvoirs publics. Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 520 €.

3-TOURISME

Association Vélo et Territoires (anciennement Départements et Régions cyclables) :

L'association est constituée de collectivités (Régions, Départements, Intercommunalités) mobilisées dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030. Elle anime en ce sens des groupes de travail en mobilisant son expertise technique sur la politique vélo, et représente les territoires cyclables auprès des instances nationales et européennes. Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 1 342 €.

France Congrès et Evènements :

L'association est un acteur reconnu par les organisateurs d'évènements et congrès sur le territoire national. Plus d'une cinquantaine de villes et territoires bénéficie des services développés par France Congrès et Evènements pour promouvoir leur destination mais aussi avoir accès aux décideurs qui expriment la volonté d'organiser des manifestations. Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 9 280 €.

4. DEVELOPPEMENT DURABLE

ENVIROBAT Grand Est

Le 4 juin 2018, les centres de ressources lorrains (Lorraine Qualité Environnementale – LQE) et champardennais (Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables – ARCAD) ont fusionné en une même structure : ENVIROBAT Grand Est – ARCAD LQE.

Troyes Champagne Métropole, adhère, depuis plusieurs années maintenant, au titre du Plan Climat Energie Territorial, à l'ARCAD. En effet, l'ARCAD consistait en un centre de ressources, d'expertise et de conseils dédié à l'ensemble des acteurs du bâtiment et de l'aménagement. Troyes Champagne Métropole pouvait ainsi, entre autres, être conseillée et accompagnée pour des projets, dans le cadre d'une démarche de développement durable (Eco-quartier, aménagements durables, etc.). ENVIROBAT Grand Est conserve les mêmes missions et propose :

- L'inscription à la liste de diffusion ENVIROBAT Grand Est pour recevoir les lettres d'information, invitations aux visites de bâtiments, colloques, conférences sur l'écoconstruction, etc. ;
- Des tarifs préférentiels sur certaines manifestations ;
- Des invitations à des groupes de travail ;

ENVIROBAT Grand Est apparaît donc comme être un acteur incontournable pour le développement du Plan Climat Air Energie Territorial sur le territoire de Troyes Champagne Métropole et vient conforter le travail accompli dans le cadre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique ECOTOIT.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler l'adhésion à ENVIROBAT Grand Est. Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 500 €.

L'adhésion implique un droit de vote à l'Assemblée Générale. Il conviendra donc de désigner un représentant à Troyes Champagne Métropole.

ATMO Grand Est

ATMO Grand Est, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, participe, conformément à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 ainsi qu'à la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 « à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie ». A ce titre, cette association met en œuvre, dans le cadre de ses missions, les moyens permettant en tout point de la région :

- De mesurer les substances dont le rejet dans l'atmosphère peut entraîner une dégradation de la qualité de l'air et induire des effets nocifs sur la santé et l'environnement ;
- D'informer le public sur la qualité de l'air ;
- De satisfaire aux exigences de la Loi LAURE, pour sa zone de compétence et pour les dispositions qui la concernent ;
- D'informer les autorités compétentes, selon les modalités définies par arrêté préfectoral, lorsque les valeurs limites sont atteintes ou risquent de l'être ;
- D'assurer toute étude d'intérêt général dans le domaine de la qualité de l'air et concernant la protection de la santé et de l'environnement, et ceci en application de la Loi LAURE.

Ainsi, et ce depuis 1998, Troyes Champagne Métropole adhère à l'association pour lui permettre de réaliser les missions (délibération du 15 décembre 1997) et les mesures prévues par la loi. Sur le territoire de l'Agglomération troyenne, et avec le soutien financier de Troyes Champagne Métropole, ATMO Grand Est a notamment réalisé les actions suivantes :

- La mise en place d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air avec le fonctionnement de 3 stations de mesures situées à Troyes, Sainte-Savine et Saint Parres aux Tertres (délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2003) ;
- L'installation d'un capteur de pollens, en collaboration avec le RNSA. Ce capteur permet de diffuser une information sur le risque allergique lié aux

pollens présents dans l'air. Ainsi, un bulletin allerge-pollinique est publié chaque semaine et diffusé le plus largement possible (délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2010) ;

- Des études ponctuelles d'intérêt général portant sur la qualité de l'air intérieur (délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2012) ;
- L'élaboration d'un outil de modélisation (TRICASS'AIR) permettant d'identifier les points noirs nécessitant une réflexion sur l'abaissement des niveaux de pollution ainsi que la population exposée aux valeurs les plus élevées (délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2012).

Afin de poursuivre ses missions d'intérêt général, ATMO Grand Est sollicite Troyes Champagne Métropole pour renouveler son adhésion à l'association. Celle-ci est définie en euros par habitant. Pour l'année 2019, elle est fixée à 48 700 €.

5. TRAME HYDRAULIQUE :

Centre européen de Prévention du risque d'inondation (CEPRI)

Le Centre européen de Prévention du risque d'inondation (CEPRI), est une association qui regroupe des collectivités, associations et fédérations professionnelles, avec pour mission principale d'être l'appui scientifique et technique dans la prévention et la gestion du risque.

Dans le cadre des réflexions en cours en vue du prochain Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), l'appui technique et le réseau du CEPRI peuvent permettre d'alimenter efficacement l'action de l'Agglomération.

Au vu de la population de l'établissement public intercommunal à fiscalité propre, le montant de la cotisation annuelle 2019 serait de 2 000 €.

France Dignes

France Dignes est une association regroupant des gestionnaires de digues ayant pour vocation la consolidation de la profession. Elle apporte les avantages suivants à ses membres :

- Des ressources en lignes en vue de la gestion des digues ;
- Des formations et des journées techniques ;
- La fourniture et la maintenance de l'outil SIRS, servant à l'entretien et au suivi des ouvrages.

Au vu du linéaire de digues géré par Troyes Champagne Métropole, le coût annuel de l'adhésion pour 2019 serait de 1 242 €.

6. CHAUFFAGE URBAIN / DECHETS

AMORCE

Dans le cadre de ses compétences chauffage urbain et gestion des déchets, Troyes Champagne Métropole a décidé d'adhérer à l'association AMORCE, par délibérations du Conseil de communauté du 27 mars 2017 pour la compétence Chauffage Urbain et du 22 février 2018 pour la compétence gestion des déchets. Cette association est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Aussi, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion à l'association AMORCE.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2019 à 3 477,14 € répartis sur les budgets annexes Réseaux de chauffage et Déchets comme suit :

- Chapitre 011 – Budget annexe Réseau de chauffage : 1 964,16 €
 - o part fixe : $500,70/2 = 250,35$ €
 - o part proportionnelle :
 - à la population :
 $82\ 162$ (nombre d'habitants desservis) $\times 0,01239 = 1\ 017,99$ €
 - à la puissance :
 $70,4 \times 9,88383 = 695,82$ €
- Chapitre 011 – Budget annexe Déchets : 1 512,98 €
 - o part fixe : $500,70/2 = 250,35$ €
 - o part proportionnelle à la population :
 $168\ 350 \times 0,00750 = 1\ 262,63$ €

7. MOBILITE

Villes et territoires Cyclables

Le Club des Villes et Territoires Cyclables, créé en 1989, regroupe plus de 1400 collectivités. Il est un acteur majeur pour favoriser « l'écomobilité » pour développer une organisation de l'espace qui réconcilie piétons et cyclistes avec les autres modes de déplacement.

Le Club des Villes et Territoires Cyclables a pour objet de créer une dynamique entre les villes françaises et les villes d'Europe afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain. Il s'articule autour de 3 axes d'actions :

- 1- Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations ;
- 2- Etre l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos ;
- 3- Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, association d'utilisateurs) pour faire évoluer la réglementation.

Aussi, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2019 à 2 403,77 €.

Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

L'Association GART « Groupement des Autorités Responsables de Transport », fondée le 27 novembre 1980, a pour but :

- d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- d'être l'interprète des autorités organisatrices de la mobilité pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union Européenne ;
- de développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

274 collectivités territoriales adhèrent au GART, dont 194 autorités organisatrices de la mobilité.

Aussi, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion au GART.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2019 à 8 362,61 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le cadre du vote du budget primitif 2019.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le renouvellement d'adhésion de Troyes Champagne Métropole :**
 - à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) au regard de sa compétence « Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante »,
 - à l'association AVICCA,
 - à l'association Biogaz Vallée,
 - au Club Industries Agricoles, Agro-alimentaires et Agro-industrielles (Club I3A),
 - au Pôle de compétitivité mondial Industrie et Agro-Ressources (IAR),
 - au Collectif 3 C Grand Est,
 - au Centre National des centres commerciaux (CNCC),

- à l'Association Vélo et Territoires (anciennement Départements et Régions cyclables),
 - à France Congrès et Evènements,
 - à ENVIROBAT Grand Est,
 - à ATMO Grand Est ;
 - à l'association Centre européen de Prévention du risque d'inondation (CEPRI) ;
 - à l'association France Dignes ;
 - à l'association AMORCE ;
 - au Club des Villes et Territoires Cyclables ;
 - au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote